

# Formation

SYNDIC : ALUR, TOUT CE QUI CHANGE

VENDREDI 27 JUIN 2014 - DE 9H00 À 17H00 - CHAMBRE FNAIM CÔTE D'AZUR



## MODIFICATIONS LOI HOGUET

Nouvelle compétence des CCI  
Création carte «S»  
Création du «Conseil national de contrôle de la gestion immobilière et de la transaction» et création d'une «Commission de contrôle»

## NOUVELLES OBLIGATIONS DU SYNDIC

### Dans sa mission :

Immatriculation du syndicat,  
Fiche synthétique, Extranet,

### Dans son contrat :

Création d'un contrat-type et honoraires,  
Obligation de mise en concurrence,  
Modalités de fin de mandat,  
Obligation de comptes bancaires séparés,  
Cas particuliers des immeubles de bureaux.

## POUR LE SYNDICAT

Création d'un fonds de prévoyance pour travaux,  
Plafonnement du livret A,  
Obligation d'assurance,  
Modification des dispositions relatives à l'emprunt collectif, Division de syndicat.

## ASSEMBLEE GENERALE

Utilisation de la forme électronique,  
Nouvelles règles de majorités,  
Modification de la représentation des copropriétaires en assemblée générale.

## VENTE DE LOTS

Obligation d'Information préalable du candidat acquéreur,  
Cas particulier du copropriétaire débiteur (en cas de vente ou en cas d'acquisition),  
Nouvelle disposition de règlement suite à opposition.

## DISPOSITIONS PROPRES AUX PETITES COPROPRIETES

Dérogation au compte bancaire séparé,  
Montant du fonds de prévoyance. Cas du syndicat coopératif.

## MANDATAIRE AD HOC

Modalités de désignation, Mission

## COPROPRIETES EN DIFFICULTES

Statut de l'administrateur provisoire et modalité de désignation, Mission et nouveaux pouvoirs.



**TARIF :** 240,00 €



**FORMATEUR :** Gilles DELESTRE - *Administrateur de biens pendant 20 ans  
DESS de gestion Mention administration des entreprises  
Maîtrise de droit privé général*



**DURÉE :** 1 jour



**PUBLIC :** Syndic



Tout adhérent FNAIM doit justifier la participation à deux jours de formation par an et par structure (Assemblée Générale du 07/12/2008). Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement. Toute absence non justifiée 10 jours avant le début du stage sera due.

Accéder au bulletin d'inscription